

pour le meurtre de deux personnes. Pourquoi? Parce qu'il lui fallait être de retour au pénitencier cette nuit-là et ne pouvait demeurer dans la prison de Montréal. C'était la seule façon de s'évader. Il le savait depuis quelque temps.

Le solliciteur général nous a parlé de sécurité et de moyens de communication. Le député du Yukon (M. Nielsen) en a ri. Il existe toutes sortes de moyens de communiquer. La plupart échappent à l'autorité du solliciteur général. J'ai probablement reçu davantage de courrier de détenus par des voies officieuses que par les voies officielles. Je suis certain que le député du Yukon, qui s'est intéressé à ce domaine et qui a une certaine expérience des détenus, a probablement aussi reçu davantage de courrier par la voie officieuse que par la voie officielle. C'est certainement vrai pour d'autres députés.

Voyons le cas du criminel évoqué par le précédent orateur. Vous vous souvenez des troubles au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. L'instigateur de ces troubles a comparu devant un juge maintenant député, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner). A cette époque ce juge lui a infligé une condamnation d'un jour alors que d'autres étaient condamnés à 14 ans pour dommages à des biens publics. Dans ce cas, il savait que l'intéressé avait été sérieusement battu. C'était un criminel particulièrement dangereux. Cependant, il est maintenant libre depuis plusieurs années. C'est un chef d'entreprise qui emploie aujourd'hui 25 personnes. On ne le verra plus en prison.

Un autre détenu impliqué dans ces mêmes troubles, et condamné à 14 ans, dirige maintenant à Hull une organisation s'occupant des détenus. Aux cours des 4 ou 5 dernières années il a aidé 900 anciens condamnés. Il incombe certes à la société de permettre à ces gens de s'y réintégrer. Ils ont commis des actes qu'elle réproouve mais s'il est possible de les réadapter il faut en faire l'effort.

Je pense, toutefois, quand on traite de cas comme celui de Coco Mercier, que nous devrions nous soucier davantage du moral qui doit régner dans les services pénitentiaires. Je crois que le moral doit être assez bas dans la plupart de ces établissements. Aucune sanction n'est prise contre les gardiens qui battent les prisonniers. On a vu des gardiens former une file le long de laquelle les prisonniers devaient passer. Je me suis trouvé là le lendemain d'une de ces passages à tabac et j'ai pu voir les meurtrissures. Les prisonniers étaient battus alors qu'ils avançaient le long de la rangée de gardiens. Le solliciteur général de l'époque a étouffé l'affaire. On ne devrait pas fermer les yeux sur ce genre de choses. C'est une question qu'il faudrait régler car tous les gardiens de cette institution qui croyaient pouvoir aider à réhabiliter les détenus ont su qu'ils n'y parviendraient pas lorsque le solliciteur général de l'époque a préféré étouffer l'affaire comme la plupart des gens d'ailleurs.

Si j'ai bien compris, nous allons adopter cette proposition; cela veut dire qu'un comité sera établi pour enquêter sur les services pénitentiaires du Canada. Le comité qui sera établi n'aura pas le droit de se déplacer. Je tiens à dire au solliciteur général qu'il sera peut-être difficile de faire venir à Ottawa pour témoigner toutes les personnes intéressées de Stoney Mountain, Dorchester ou d'autres pénitenciers de la région de Montréal ou de Kingston. A mon avis, il conviendrait de permettre au comité de se déplacer plutôt que de faire venir les témoins à Ottawa. Il me semble que c'est une manière erronée de tenter de résoudre les grands problèmes des services pénitentiaires.

Si nous étions d'accord avec l'orateur qui m'a précédé—et j'ai écouté son discours qu'il reprend depuis de nombreuses années—dans ce cas, nous devrions admettre que

Pénitenciers

la seule solution acceptable sera que le ministre des Travaux publics (M. Dubé) construise d'autres pénitenciers pour recevoir ces individus. Pourtant, je ne crois pas que cela soit le désir du citoyen moyen. Je pense qu'il veut nous voir mettre sur pied une formule moderne de pénitencier qui nous permettrait de resocialiser aussi rapidement que possible autant de personnes que possible et dans les plus brefs délais.

La construction de pénitenciers comme l'établissement à sécurité maximum que nous avons établi à Montréal est un déshonneur pour une société civilisée. Nous revenons à l'époque des donjons. Je ne crois pas que cela rime à quelque chose. S'il me fallait enfermer mon chien, animal très doux, pendant deux ou trois semaines, je pense qu'il finirait pas me mordre et qu'il ferait de même pour n'importe qui par la suite. C'est exactement ce qui se passe dans le cas de beaucoup de ces prisonniers. L'homme le plus dangereux au Canada, Coco Mercier, par suite du geste d'un député de la Chambre qui fait partie d'un autre organisme, est maintenant un bon citoyen et à mon avis, il ne remettra jamais les pieds dans une de nos institutions. Il faut rendre hommage à celui qui s'est montré compatissant et a rendu justice en cette occasion. J'ai vu beaucoup d'exemples de cette sorte depuis que je m'intéresse à ce domaine.

J'invite le ministre à s'inspirer d'un tel exemple. M. Fulton, qui était alors le ministre de la Justice, avait déclaré qu'une coutume britannique voulait que tout député puisse visiter un pénitencier à une heure raisonnable. Le solliciteur général précédent croyait que nous n'avions pas ce droit. Je suggérerais au ministre qu'il peut se rendre service et rendre service au ministère si, à la suite de ces plaintes, des députés avaient l'occasion d'examiner ces situations. Ce serait peut-être un moyen de permettre aux prisonniers de se défouler.

J'espère que le comité reconsidérera le genre d'enquête qu'il entend mener. J'exhorte les membres du comité et n'importe qui d'autre à ne pas se contenter de critiquer la réforme pénale ainsi que les erreurs commises et à ne pas permettre aux media d'attirer l'attention uniquement sur ce que, dans notre système, a de mauvais mais aussi de reconnaître que certaines choses sont bonnes et qu'elles profitent à la société.

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, au début je n'avais pas l'intention de participer au débat. A vrai dire, je n'approuve pas cette motion mais je crois qu'on l'adoptera et tout sera dit. A mon avis le parti que prend le solliciteur général (M. Allmand) est le bon. Je tiens à l'appuyer. Je trouve qu'il a bien exprimé ce qui de fait représente la politique du gouvernement, de son ministère et du service des pénitenciers.

J'ai été bien troublé—je ne saurais dire si j'étais fâché ou triste—d'entendre le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) nous nommer les 650 signataires de la requête. Il a cité les observations faites par un gardien de pénitencier qui n'exerce apparemment plus cette fonction. Nous ne savons pas pourquoi il a fait ces déclarations et nous n'avons pas l'occasion de l'interroger. A mon avis, le député a fait preuve de lâcheté dans sa réponse à la requête reçue. Au lieu de citer une phrase ou deux, il devrait, je pense, visiter les prisons, parler aux prisonniers et aux gardes, se rendre compte de la difficulté de la situation. Il devrait se rendre dans les tribunaux et voir ce que font ces derniers car, malheureusement, c'est ce qu'oublie de faire bien des personnes qui se considèrent comme les chefs de la société mais qui ne s'occupent pas